



Ville de Bar-sur-Aube
DRAC GRAND EST

Aire de valorisation de l'architecture
et du patrimoine
P.V.A.P.
Plan n°2 - Plan global
Arrêt de projet

LEGENDE

Périmètre de l'AVAP

A secteur

-  Monuments historiques, classés ou inscrits
-  M.H. inscrit, Oppidum St Geneviève

Classification du bâti par intérêt architectural et urbain

-  Bâtiment 1er intérêt (intérêt majeur)
-  Bâtiment 2ème intérêt (intérêt remarquable)
-  Bâtiment de 3ème intérêt présentant une façade remarquable
-  Bâtiment de 3ème intérêt présentant des détails architecturaux remarquables
-  Bâtiment 3ème intérêt
-  Bâtiment neutre
-  Murs et grilles remarquables
-  Vestige d'anciennes fortifications
-  Murs de fortifications supposés

Classification des espaces par intérêt paysager et urbain

-  Espace paysager public remarquable ou à mettre en valeur
-  Espace paysager privé remarquable ou à mettre en valeur
-  Espace des anciens fossés à préserver
-  Espace minéral privé remarquable
-  Ruelle privée d'intérêt urbain

Avril 2020

Chantal ALGLAVE, architecte DPLG
Mathieu BATY, architecte du patrimoine